



DATE DE PUBLICATION : 12 juillet 2023

La directrice régionale d'Occitanie

Vu la délégation de signature de M. Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l'Économie et du Réseau, donnée à Mme Christine BARDINET, Directrice Régionale d'Occitanie le 1<sup>er</sup> avril 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M. Pascal TACHON, Directeur Départemental de l'HERAULT, et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Patrick VANDEPITTERIE, Adjoint au directeur de la succursale de MONTPELLIER, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de MONTPELLIER et de l'établissement secondaire de BEZIERS ; M. TACHON reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de MONTPELLIER.

M. TACHON peut subdéléguer sa signature au directeur délégué de l'antenne de proximité de BÉZIERS.

M. TACHON peut subdéléguer sa signature aux cadres de son unité et, en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, aux agents du personnel titulaire des bureaux de la succursale de MONTPELLIER, placés sous son autorité et dans la limite de leurs attributions.

Fait à Toulouse, le 12 juillet 2023

Christine BARDINET